

COMMUNIQUE DE PRESSE

N° 1 des charges administratives kafkaïennes : le registre UBO!

Bruxelles, 9 novembre 2020 – Les formalités relatives au registre UBO¹ restent en tête de liste des "charges administratives". C'est ce qui ressort du baromètre annuel de l'Institut des Experts-Comptables et des Conseillers fiscaux (ITAA), qui réunit 15.000 professionnels en Belgique. "Près de 2.000 membres de l'Institut ont participé à l'enquête. Celle-ci donne une image précise de ce qui se passe sur le terrain", déclare Bart Van Coile, président de l'ITAA. "Il n'est pas étonnant que nos membres mentionnent également cette année les répercussions du coronavirus sur la charge administrative et sur l'état de confiance entrepreneurial. »

Un registre UBO kafkaïen

Le registre UBO entraîne sans aucun doute énormément de frustration : 84 % des membres interrogés le mentionnent comme une (sur)charge administrative. L'année dernière, ils étaient 91% à le citer. Dans le registre UBO, une obligation en Europe, il faut indiquer qui tient le gouvernail au sein d'une entreprise. Sa mise en application est digne de la procession d'Echternach. Récemment, l'Agence pour la Simplification Administrative (ASA) a estimé que le coût administratif total lié à cet enregistrement pour les entreprises belges s'élevait à 55,1 millions d'euros².

En outre, il apparaît que de nouvelles formalités administratives propres au registre ont été ajoutées. Etant donné qu'il s'agit de nouveautés mises en place après la clôture du baromètre ITAA, les résultats de l'enquête n'en indiquent pas l'impact. L'ITAA envisage actuellement de contester ces formalités récentes auprès du Conseil d'État.

Bart Van Coile, président de l'ITAA : "C'est le monde à l'envers ! Au lieu de réduire les démarches administratives inutiles et coûteuses, le registre UBO, l'exemple de la bureaucratie, est complété par de nouvelles formalités administratives ! L'ITAA demande donc instamment au nouveau gouvernement de travailler à la simplification administrative du registre UBO."

L'impact du COVID-19

Sans surprise, 70% des personnes interrogées ont mentionné les formalités entourant les mesures liées au Covid comme une charge administrative supplémentaire. En outre, 75% des sondés indiquent que la crise du Covid joue un rôle négatif dans la perception du climat économique : alors que l'année dernière, 14% des personnes interrogées indiquaient que la confiance des entreprises était en baisse, ils sont 43% à le faire. Enfin, il est frappant de constater que 52% des personnes interrogées ont indiqué que les mesures ne sont pas suffisantes pour limiter les pertes.

Bart Van Coile, président de l'ITAA : "La crise du coronavirus a nécessité la mise en place rapide de mesures de soutien aux entreprises. Toutefois, même dans ces circonstances, il reste important de mesurer correctement la charge liée à une nouvelle mesure. L'ITAA est toujours disposé à mettre son expertise à la disposition des décideurs politiques".

¹ <https://finances.belgium.be/fr/E-services/ubo-register>

² <http://www.simplification.be/actualites/registre-ubo-charges-administratives-supplementaires-pour-les-entreprises>

Contact presse

Sonja van Caneghem - 0475 61 79 35 - svc@5Tcom.eu



Institute
for Tax Advisors
& Accountants

Concernant l'enquête

Le baromètre de l'ITAA est envoyé chaque année à 15.000 experts-comptables et conseillers fiscaux belges, membres de l'ITAA. Son objectif ? Prendre le pouls de ce qui se passe sur le terrain. Cette année, près de 2.000 membres de l'Institut ont participé au baromètre de l'ITAA.

* * *

A propos de l'ITAA - Institut des Experts-Comptables et des Conseillers fiscaux

L'ITAA organise les professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal, y compris l'accès et la surveillance de l'exercice de la profession ainsi que la gestion du registre public.

L'Institut représente environ 15.000 membres (personnes physiques), dont environ 3.500 stagiaires. En tenant compte du personnel employé dans les cabinets, ce sont plus de 35.000 personnes employées dans le secteur. Ces 35.000 personnes sont actives au service des entreprises et, en particulier, des PME, qui représentent 99 % des entreprises en Belgique.

Les membres de l'ITAA sont soumis à des règles déontologiques strictes qui garantissent la qualité de leurs conseils ainsi que leur indépendance. Une application correcte de la loi sert également l'intérêt public.

www.itaa.be

Contact presse

Sonja van Caneghem - 0475 61 79 35 - svc@5Tcom.eu